



FICHE MARCHÉS

## GESTION POUR COMPTE DU TIERS PAYANT

Simplicité des  
déclarations, rapidité  
des remboursements,  
outils performants de  
gestion de  
l'absentéisme...

Titulaire


[a.sanchocalvo@yvelin.fr](mailto:a.sanchocalvo@yvelin.fr)

Moyens d'accès

GROUPEMENT DE  
COMMANDE

CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



# 4 ans

Novembre 2015 à Novembre 2019



MARCHÉ ACTIF

## Descriptif du marché

Qu'est-ce que la prestation de Gestion de tiers payant ?  
Et quel est son périmètre?

L'accord cadre a pour objet de confier la gestion des frais médicaux résultant des blessures en service, des accidents de travail et des maladies professionnelles des agents hospitaliers.

Cette prestation s'inscrit dans un contexte où de plus en plus d'établissements s'orientent vers la Propre Assurance sur tout ou partie du Risque Statutaire par obligation (coût de la prime d'assurance) ou par choix et souhaitent externaliser une charge de travail qui n'est pas au cœur de l'activité R.H.

Cadre respectif d'intervention :

- L'établissement-employeur : provisionne et assume le risque financier.
- Ysatis : accompagne et liquide les factures dans un cadre légal et réglementaire et permet aux employeurs de suivre à l'euro près, leurs dépenses.



## Les points forts

- **Traitement avec reprise du passé** : gestion des factures de frais de soins liés aux AT/MPRO trouvant leur origine dans des faits antérieurs à la souscription, et sans limitation dans le temps.
- Mise à disposition d'un applicatif spécifique de déclarations de sinistres en ligne : YSABEL (plateforme de déclaration)
- Gestionnaire dédié à l'établissement est désigné par le prestataire
- Procédure facilement et rapidement disponible



## Des experts hospitaliers

Après une étude approfondie, ce marché a été réalisé par un groupe expert composé de responsables RH afin de répondre à l'ensemble des besoins



## Descriptif

### Lot unique

L'accord cadre est composé d'un lot unique. Le marché est accord cadre/marché subséquent mono attributaire.

### Rôle du gestionnaire dédié à l'établissement adhérent :

- **Effectuer la liquidation des factures :**
  - Vérification de la présence de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement du dossier
  - Vérification de la cohérence entre les factures reçues et les déclarations télétransmises par l'établissement et la pertinence de la dépense par rapport à la pathologie des lésions
  - Identification des demandes de remboursement dont le montant est non conforme au respect du plafonnement des bases de remboursement de la sécurité sociale (dépassements).
  - Vérification des destinataires des règlements :
    - Remboursement aux agents - Traitement immédiat
    - Remboursement aux professionnels - Traitement quotidien
- **Conseils, expertise du gestionnaire dédié**



## Bon usage

- ✓ **Gestion personnalisée** en fonction de la politique de remboursement de l'Etablissement
- ✓ **Contrôle de la pertinence des dépenses** par le référent, spécialiste du statut, et vérification de la concordance entre la pathologie et les prescriptions, des dépassements, des dates de soins...
- ✓ Traitement des factures des prestataires de soins à réception, et **règlement dans un délai qui ne saurait excéder 5 jours** à compter de la réception des pièces nécessaires à la gestion du dossier
- ✓ **Réduction significative du nombre des mandatements,**
- ✓ Téléchargement de requêtes adaptées aux besoins du service, en temps réel ,
- ✓ Recours contre CPAM menés dans le cadre des AT, non imputables au service.



## Témoignage

“ La collaboration avec YVELIN concernant la prestation « Gestion pour compte de tiers payant » est très efficace. Notre gestionnaire, Madame FEVIN, fait preuve d'une grande réactivité et disponibilité avec le CHU de Bordeaux. La prestation mise en œuvre permet à notre établissement un gain de temps considérable et permet également d'être alerté sur des situations irrégulières. ”

Mélanie DUPE  
Responsable Cellule maintien dans l'emploi,  
Département Ressources Humaines  
CHU de BORDEAUX



## Nous rejoindre

**Vous êtes adhérent UniHA ?**

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à [centraleachat@uniha.org](mailto:centraleachat@uniha.org)

**Vous souhaitez adhérer à UniHA ?**

Contactez le service Relations Etablissements à [contact@uniha.org](mailto:contact@uniha.org) ou par téléphone au 04 86 80 04 78.



## Informations auprès de la filière RH & Prestations Intellectuelles :



COORDONNATEUR : Aude MENU  
ACHETEUR : Julie LETANG - Tél. 06 83 30 62 65  
[julie.letang@uniha.org](mailto:julie.letang@uniha.org)  
ASSISTANTE ACHAT : Laëtitia RUBEAUX - Tél. 02 40 84 60 28  
[laetitia.rubeaux@uniha.org](mailto:laetitia.rubeaux@uniha.org)

